

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.038.B

Attribution d'une subvention au comité départemental de cyclotourisme de la Charente pour l'organisation de la maxi verte 2026

LE VINGT SIX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Isabelle MOUFFLET à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.038.B**

Rapporteur : Monsieur MARTIAL

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA CHARENTE POUR L'ORGANISATION DE LA MAXI VERTE 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10601 -1) TOURISME]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Tourisme durable

La Maxi Verte est une manifestation d'envergure européenne qui est organisée chaque année dans une région différente. L'évènement est organisé pour la première fois en Charente du 14 au 17 mai 2026, sur 4 jours.

L'objectif de la manifestation est de promouvoir la pratique de la randonnée VTT tout en valorisant les richesses patrimoniales d'un territoire auprès d'un large public de vététistes provenant de France, Belgique, Allemagne et Pays-Bas principalement. Environ 6 000 personnes sont attendues sur les 4 jours d'évènements. La Maxi Verte VTT a obtenu le label national « Verte-Tout-Terrain » déployé par la fédération française de cyclo tourisme.

A cette manifestation 100% VTT, s'ajoute cette année des randonnées pédestres ainsi que de nombreuses animations autour du village fédéral implanté sur la commune de Champniers. Des itinéraires Gravel (mélange entre le vélo de route et le vélo tout terrain) seront également proposés sur 2 jours afin de répondre à cette demande croissante dans l'environnement des cyclistes. Au total, 5 circuits VTT / jour seront proposés d'une distance variable entre 20km et 100km.

La Maxi Verte 2026 contribue au rayonnement du territoire par la diversité des parcours proposés sur une grande partie du territoire :

- Vallée de la Charente (Marsac, Balzac, Vindelle...),
- Mornac / Braconne vers le Château de La Rochefoucauld
- Parcours sud vers Sers et Dignac en passant par Magnac sur Touvre, Ruelle sur Touvre, Garat
- Des visites et parcours prévus à Angoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Le budget total de la manifestation est estimé à 179 000 €. Les principales dépenses sont liées au déploiement des animations, aux ravitaillements et repas, à l'organisation des randonnées et au volet communication, publicités...

Pour rappel, une première subvention de 7 000 € a été attribuée en 2025 au titre de la compétence sport par délibération du conseil communautaire n°2025.05.063 en date 7 mai 2025.

Au titre de sa compétence tourisme et randonnée, il est proposé que GrandAngoulême attribue une subvention pour le fonctionnement de l'évènement, à hauteur de 7 000 € en 2026.

Soit un soutien financier global de GrandAngoulême pour cette manifestation à 14 000 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 7 000 € au Comité Départemental de Cyclotourisme de la Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous documents afférents.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – Chapitre 65.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026